

## C'EST QUOI ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire pour **toutes les entreprises**, indépendamment de leur statut. Cet impôt soutient la formation par apprentissage et, avec les 13 % restants, il contribue aux initiatives en faveur de **l'insertion professionnelle**.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024  
0,68% de la masse salariale brut 2023

versée à votre  
OPCO de  
branche  
pour  
l'apprentissage

87%

versée à la  
structure de  
votre choix

e2c  
ARTOIS  
13%

Vous pouvez verser  
jusqu'à 13% du montant  
de votre taxe  
d'apprentissage à l'e2c

## COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

étape 1

Rendez-vous sur la  
plateforme **SOLTÉA**

[soltea.education.gouv.fr](https://soltea.education.gouv.fr)

**1ère période de répartition:**  
du 27 mai au 23 août 2024  
**2ème période de répartition:**  
du 02 sept. au 04 octobre 2024

étape 2

Indiquez dans la  
barre de recherche

Ecole de la deuxième chance  
de l'Artois

ou notre n°SIRET

50833383800037

étape 3

Il vous suffit  
d'indiquer le  
pourcentage de la  
somme que vous  
souhaitez allouer à  
l'E2C de l'ARTOIS.

Vous recevrez le reçu fiscal  
automatiquement par la  
plateforme **SOLTEA**

## POURQUOI ?

En dehors des schémas scolaires traditionnels, l'E2C de l'Artois propose une méthode d'apprentissage centrée sur l'accompagnement global des jeunes, visant à développer leur autonomie et à réveiller leur potentiel. Nous les accueillons tels qu'ils sont en mettant l'accent sur leur capacité d'agir.

La Taxe d'apprentissage est un moyen important de soutenir le développement des compétences et de l'employabilité des jeunes sur notre territoire. Grâce à elle, les entreprises contribuent activement à la formation des futurs professionnels et participent à l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail. Il s'agit d'un investissement précieux pour notre école et pour tous les jeunes motivés que nous accompagnons chaque année.

Merci à toutes les entreprises et partenaires qui nous soutiennent !

## QUAND ?



à partir du  
27 mai 2024

sur :



e2c  
ARTOIS  
RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2023



GRÂCE À VOTRE

Taxe d'apprentissage  
2024

Plus d'informations ici :

[www.e2c-artois.fr](http://www.e2c-artois.fr)

Raphaël au 07 61 98 63 63

n° de SIRET E2C de l'Artois : 50833383800037

Liévin & Arras